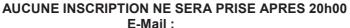


Correspondant: Mme Géraldine LOIRE 86 rue de la Gare 95270 VIARMES

2 - 06 15 88 04 69



geraldine.arcviarmes@hotmail.fr



VIARMES

Les Archers de la Compagnie d'Arc de Viarmes ont le plaisir de vous inviter A participer à leur Beursault les

18 et 19 AVRIL 2015 BEURSAULT

(Qualificatif au Championnat de France)

ATTENTION: CHALLENGE (voir règlement joint)

Le concours se déroulera dans notre jeu d'arc avec deux allées couvertes (accessible aux personnes à mobilité réduite) à l'adresse suivante :

Lieu: Avenue Gambetta 95270 VIARMES

Horaire des tirs :

Samedi 18 avril 8h30 11h00 13h30 16h00 16h00 Dimanche 19 avril 8h30 11h00 13h30

Ouverture du greffe 1 heure avant le début des tirs

Flèches carbone non garanties par l'organisateur

Inscription : 8€ par tireur, paiement par chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Viarmes

Les inscriptions sont à retourner accompagnées du règlement à :

Géraldine LOIRE 86 rue de la Gare 95270 VIARMES

Les places réservées par téléphone, non confirmées par écrit et accompagnées des droits d'inscription, sous 72 heures, seront remises à disposition

Récompenses aux trois premiers de chaque catégorie officielle Dame et Homme Remise des récompenses : Dimanche vers 18 heures 30 suivi du verre de l'amitié

Les récompenses non retirées lors de la remise de prix restent la propriété de la Cie d'Arc de Viarmes

Licence FFTA ou justificatif selon le règlement en vigueur

IMPORTANT : Prévoir une pièce d'identité si pas de photo sur l'attestation de licence

Tenue blanche ou de Compagnie obligatoire Buvette et sandwiches sur place

Mandats et résultats des concours sur le site Internet : http://www.compagniedarcdeviarmes.com

et sur le site du CD95 : http://cd95tirarc.free.fr/



Correspondant : Mme Géraldine LOIRE 86 rue de la Gare 95270 VIARMES **2** - 06 15 88 04 69



AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRES 20h00 E-Mail:

geraldine.arcviarmes@hotmail.fr

VIARMES

	VIARVIES												
	18 et 19 AVRIL 2015 - CONCOURS BEURSAULT												
adame Géral	l'inscriptions, accompagné dine LOIRE 86 rue de la G	Gare 95270 VIARMI	ES 🕿 (06 15 88 0	4 69 - E-	mail ge	raldine.a	rcviar	mes@ĥ	otmai	l.fr		
resse:				•								<u></u>	
	Nom et prénom	N° de licence	Cat.	Type d'arc	Samedi 18 avril				Dimanche 19 Avril				
	-				8 h 30	11 h	13 h 30	16 h	8 h 30	11 h	13 h 30	16 h	
											<u> </u>		
											<u> </u>		
											<u> </u>		
											<u> </u>		
	INSCRIPTION PO	OUR LE CHALI	LENG	Ε:	OUI	-	NON	(Ray	er la n	nenti	on inut	ile)	

Chèque joint de Euros à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Viarmes

Les places réservées par téléphone, non confirmées par écrit et accompagnées des droits d'inscription, sous 72 heures, seront remises à disposition



Compagnie d'Arc de VIARMES

Avenue GAMBETTA 95270 VIARMES





CHALLENGE Daniel DESSE

Daniel DESSE, Vice-président du Conseil Général du Val d'Oise et Maire Adjoint de la commune de Viarmes a été à l'initiative de la mise en place du nouveau jeu d'arc de la Compagnie, avenue Gambetta.

Le challenge « Daniel DESSE » est organisé par la Compagnie d'Arc de Viarmes à partir du premier concours en salle du 19 et 20 novembre 2011.

La Compagnie ou le Club souhaitant participer au challenge doit annoncer sa participation au greffe avant leur participation aux concours.

Il est possible d'entrer dans le challenge à tout moment.

Le challenge annuel se déroulera sur l'ensemble des compétitions de la Compagnie de Viarmes :

- Tir en salle (novembre et décembre)

- Beursault (mars)

- Beursault (avril)

- Fédéral (juin)

- FITA (juin)

- Blason de 40 et trispots

- Uniquement à 50 m

- Uniquement à 50 m

- 2x50 m

- 2x70 m classique

- 2x50 m poulies

Pour le Beursault, l'organisateur se réserve le droit de supprimer cette discipline du challenge pour un manque de place suivant le nombre d'équipes engagées.



Compagnie d'Arc de VIARMES

Avenue GAMBETTA 95270 VIARMES



http://www.compagniedarcdeviarmes.com

Le score retenu pour le classement du challenge sera le cumul des deux meilleurs scores classiques et des deux meilleurs scores poulies tirant sur les blasons réglementaires à leur catégorie. Les archers participant au challenge peuvent être hommes ou femmes, de la catégorie junior à super-vétérans.

Les scores, quelque soit le type de compétition, seront transformés en points de la façon suivante :

- Equipe n° 1 20 points
- Equipe n° 2 18 points
- Equipe n° 3 16 points
- Equipe n° 4 14 points
- Equipe n° 5 12 points
- Equipe n° 6 10 points
- Equipe n° 7 8 points
- Equipe n° 8 6 points
- Equipe n° 9 4 points
- Puis de 2 points en 2 point pour les équipes suivantes.

L'avancement et le résultat du challenge seront annoncés en même temps que la remise des prix de chaque compétition et confirmé sur notre site.

La Compagnie ou le Club qui remportera le challenge annuel se verra récompensé d'une réplique de la coupe du challenge.

La coupe officielle est remise en jeu tous les ans. Pour que cette coupe soit définitivement acquise par une Compagnie ou un Club, il faudra avoir gagné trois fois le challenge.

Les résultats successifs seront gravés sur la plaque de la coupe officielle.

A l'occasion de la dernière compétition annuelle (FITA 50/70m), la remise de la réplique ou de la coupe officielle se fera en présence des personnalités de la commune.